



**CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES  
X<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
MAR DEL PLATA, ARGENTINE**

**Commission de la santé et de la protection sociale**

**RÉSOLUTION POUR COMBATTRE LA MORTALITÉ INFANTILE**

CONSIDÉRANT les Objectifs du millénaire pour le développement fixés par la résolution 55/2 de l'Organisation Nations Unies visant à réduire des deux tiers d'ici 2015 la mortalité infantile des enfants de moins de cinq ans par rapport à 1990;

CONSTATANT les importants progrès en ce domaine entre 1990 et 2007, le nombre de décès d'enfants de moins de cinq ans étant passé de 54 à 24 pour 1000 naissances vivantes, et nous réjouissant de la possibilité d'atteindre l'objectif régional fixé par l'ONU;

CONSTATANT que la crise économique fait peser une menace sur les bons résultats obtenus ces dernières années et risque de ralentir les progrès en matière de lutte contre la mortalité infantile;

RAPPELANT l'importance pour la réduction de la mortalité infantile de l'accès aux soins et aux programmes de santé communautaires tant des mères que des enfants, ainsi que le lien entre les indicateurs de santé maternelle et ceux de la mortalité infantile;

CONSTATANT toutefois la complexité de l'enjeu de la mortalité infantile qui fait intervenir, au-delà de l'accès aux soins de base, des facteurs socio-économiques déterminants tels que les problèmes de malnutrition et d'accès à l'eau potable, ainsi que le niveau d'éducation et l'accès à la planification familiale;

SOULIGNANT en conséquence la nécessité de cibler les causes économiques sous-jacentes à la mortalité infantile et la nécessité de lutter contre la pauvreté et pour un meilleur accès à l'emploi des femmes;

RAPPELANT la nécessité de mesurer l'impact des politiques mises en place pour lutter contre la mortalité infantile;

**Nous, parlementaires des Amériques, réunis à Mar del Plata en Argentine, à l'occasion de la X<sup>e</sup> Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques :**

**Nous engageons** à apporter un soutien ferme aux objectifs régionaux fixés en 2000 dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement;

**Appelons** les parlementaires des Amériques à se mobiliser afin de contribuer à l'atteinte, en 2015, de l'Objectif régional du millénaire pour le développement concernant la réduction de la mortalité infantile en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui est de 18 décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes.

**Souhaitons** que les parlementaires des Amériques maintiennent cet engagement pour contribuer à l'atteinte, d'ici 2020, d'une moyenne régionale de moins de 15 décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes.

**Incitons** les parlementaires des Amériques à intervenir efficacement auprès de leurs États respectifs, afin d'atteindre les objectifs fixés

**Nous engageons** à pour approfondir l'étude de la mortalité infantile dans le cadre des travaux de la Commission de la santé et de la protection sociale;